

ABONNEMENT

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 AVRIL

INFORMATIONS

La Chambre, qui avait repris le 19 avril ses travaux suspendus le 3, a de nouveau décidé de les suspendre pour quinze jours, afin de permettre à ses membres de se rendre dans leurs départements respectifs à l'occasion des élections municipales qui ont lieu dimanche prochain 6 mai.

La Chambre s'est donc séparée samedi soir pour ne rentrer que le 15 mai.

Le Sénat siège encore aujourd'hui lundi ; mais, selon toutes probabilités, il se séparera aussi aujourd'hui ou demain soir au plus tard. Les groupes de gauche de cette Assemblée se sont réunis samedi et ont, en effet, décidé qu'il y avait lieu de suspendre les travaux. Les mêmes groupes ont été d'avis de choisir pour la rentrée la même date que la Chambre.

Les élèves de l'École normale supérieure ont décidé de déléguer deux des leurs au comité antiboulangiste des étudiants.

Les étudiants du Muséum et ceux de la Faculté de théologie protestante ont adhéré au comité antiboulangiste des étudiants.

Les étudiants de Nancy, de Rennes et de Montpellier, réunis en assemblée générale, ont adressé un télégramme aux étudiants de Paris pour les féliciter de leur courage et de leur énergie en face des menées boulangistes.

Les étudiants des Facultés des lettres et des sciences de Bordeaux, réunis en assemblée générale, ont voté l'ordre du jour suivant :

« La majorité des étudiants en lettres et en sciences des Facultés de Bordeaux félicitent leurs camarades de Paris de l'attitude qu'ils ont prise pendant les derniers événements. Elle est hostile à toute idée de provocation ou de manifestation, mais elle

saura, si les circonstances l'exigent, faire tout son devoir. »

LE FESTIN BOULANGISTE

Vendredi soir a eu lieu au café Riche le fameux dîner offert par le général Boulanger aux députés et journalistes qui se sont attachés à sa fortune, et à quelques autres de ses amis.

A sept heures dix minutes, un coupé tourne l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Le Peletier. Le député du Nord en descend devant l'escalier par lequel on accède aux salons du café Riche. Le général est d'une extrême pâleur ; il est en frac et en cravate blanche.

Le général a pris place au milieu de la table, ayant à sa droite M. Naquet, sénateur de Vaucluse, et à sa gauche M. Turquet. En face de lui, M. Georges Laguerre, ayant à sa droite le comte Dillon, et à sa gauche Aurélien Scholl.

Voici, du reste, les noms des convives : MM. Turquet, Lesguiller, Laisant, Henri Rochefort, comte Dillon, Georges Laguerre, Aurélien Scholl, Alfred Naquet, E. Mayer, Déroutède, Vacher, Borie, Clovis Hugues, de Susini, Michelin, Farcy, G. Laporte, Saint-Martin, Arnaud, Le Hérissé, Vergoin, Théron, Duguyot, Millevoye, Charles et Louis Lalou, Bloch.

Le repas a été fort animé. A la fin, M. Naquet a porté un toast au général Boulanger qui a répondu par un discours où il se réclame, en matière de réformes politiques, de la méthode opportuniste.

M. Boulanger ne s'est pas défendu d'aspirer à la présidence de la République. La déclaration était bien superflue.

Seulement M. Boulanger y a ajouté un commentaire qui a son prix.

Si l'Assemblée constituante, a-t-il dit, proposait la suppression de la République, je voterais pour cette suppression.

C'est-à-dire que M. Boulanger veut bien de la présidence pour lui, mais que si on

ne la lui décerne pas, il aime autant qu'elle soit à personne.

On a quelquefois reproché justement à M. Boulanger de manquer de franchise. Cette fois il aura pris sa revanche.

LES MANIFESTATIONS

Pendant toute la soirée, une foule compacte a stationné devant le café Riche, acclamant le général et la République. A dix heures, cette foule, qui s'étendait du faubourg Montmartre à la rue Taitbout et qui avait envahi tous les trottoirs, pouvait être évaluée à plus de 20,000 personnes. Les cris de : « Vive Boulanger ! A bas Ferry ! Vive la République ! » n'ont cessé de retentir.

La police a opéré des charges à diverses reprises et une quinzaine d'arrestations ont été opérées. La brutalité des agents était révoltante. Des femmes et des enfants ont été violemment frappés et foulés aux pieds. Rue Drouot, un enfant de seize ans ayant acclamé le général, un agent en bourgeois, véritable colosse connu des républicains sous le surnom de l'homme au paletot vert, s'est précipité sur lui, l'a saisi par le cou, au risque de l'étrangler, et l'a conduit au poste, où on l'a écorché.

ARRESTATIONS

A minuit, lisons-nous dans l'*Intransigeant*, le boulevard a été le théâtre d'une scène révoltante.

Paul Déroutède, suivi de plusieurs députés, venait de sortir du café Riche, lorsque la foule acclama nos amis. Déroutède répondit en soulevant son chapeau et en criant à son tour : « Vive Boulanger ! »

Aussitôt une nuée d'agents s'abattirent sur lui, le séparèrent de ses amis et le frappèrent avec une telle brutalité que des journalistes opportunistes présents ne purent s'empêcher de faire éclater leur indignation. M. Le Hérissé, député d'Ille-et-Vilaine, qui avait vu de loin l'agression, se précipita au secours de Déroutède que les brutes policières entraînaient, les vêtements en lambeaux, la chemise arrachée.

— Laissez-le ! s'écria-t-il.
Et lui prenant le bras :

— Je suis représentant du peuple et je vais l'accompagner au poste ; mais, lâchez-le. Assez de brutalités !

— Ah ! tu es député, nous nous en f... des députés ; attrape ! hurla un agent, en lui assénant sur la tête un formidable coup de poing.

Bref, Le Hérissé fut arrêté à son tour, et emmené comme Déroutède au poste de la rue Richelieu.

Laguerre ne tarda pas à les rejoindre pour les réclamer, ainsi que Clovis Hugues et Vergoin, qui protestèrent vigoureusement contre l'infamie qui venait d'être commise.

Quelques instants après, Susini arrivait au poste accompagné de deux de ses amis ; tous trois étaient également arrêtés.

De même que Déroutède, Susini était coupable d'avoir crié : « Vive Boulanger ! » et c'était le commissaire de police Rolly de Balnègre lui-même qui, au mépris de la loi qui rend les députés inviolables, l'avait saisi et remis entre les mains des gardiens.

L'attitude de ce commissaire a, du reste, été particulièrement ignoble.

Du poste, les trois arrêtés ont été conduits au commissariat de la rue Richelieu, où le sieur Rolly de Balnègre a été obligé par eux de constater qu'aucun autre délit ne pouvait être relevé contre eux que celui d'avoir acclamé le général.

Nos amis ont été remis en liberté à une heure du matin environ.

La question de leur arrestation sera portée aujourd'hui à la tribune parlementaire.

(*Intransigeant*.)

LE VOYAGE DU PRÉSIDENT CARNOT

Bordeaux, 27 avril.

Beaucoup de maisons sont illuminées. A la préfecture, on remarque de nombreux faisceaux de drapeaux éclairés par des rampes de gaz et des soleils lumineux.

Tous les monuments publics sont brillamment illuminés.

Au Grand-Théâtre a eu lieu une représentation populaire du *Cid*.

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M^{lle} MARIE MARÉCHAL.

Ah ! cette fois, c'est le coup de grâce pour Giselle, son cœur bondit dans sa poitrine. Il lui semble qu'elle va suffoquer, — elle reste sans paroles, sans voix, les bras tendus en avant, prête à tomber.

Raoul s'élança, et l'étreinte fraternelle rend la vie à la pauvre enfant.

— Raoul ! s'écria-t-elle, est-ce bien toi ? Oh ! tout ce que j'aime se trouve réuni ici !

Le visage du comte de Kastow s'illumine en entendant cette parole.

Giselle a tourné vers lui un regard empreint de reconnaissance.

Que ne lui doit-elle pas ! que de sollicitudes, de tendres soins, de touchantes délicatesses, de paternelles attentions !

Toute ombrageuse susceptibilité s'est envolée de son esprit ; elle acceptera de sa générosité ce que tout à l'heure encore elle redoutait d'entrevoir.

Oh ! comme tout son être se dilate à la pensée de l'avenir qui s'ouvre devant elle ! Vivre désormais

entre Greppo et Raoul ! devoir ce bonheur au sauveur de son frère, n'est-ce pas plus de joie qu'elle ne peut en supporter ?

Mais non, la fleur prête à se faner se redresse au premier rayon de soleil bienfaisant. L'oiseau captif bat des ailes.

Les ténèbres s'enfuient, voici la rosée céleste, l'aurore pleine de grâces.

Ah ! que ce jour nouveau semble doux à la pauvre âme qui va commencer à vivre ! Il lui semble que pour la première fois elle entrevoit la lumière.

C'en est fait des lassitudes de la vie, des soucis, des luttres, des défaillances... Elle touche au bonheur.

La jeune fille est assise dans un grand fauteuil placé devant la fenêtre. Son beau visage, un peu pâli, mais radieux, rappelle au comte de Kastow un autre matin où il l'a vue ainsi revenir à la vie. Ce sont les mêmes tresses d'or qui couronnent le même front pur et charmant. C'est le même sourire sérieux et candide, c'est le même regard illuminé de clarté céleste.

Ce jour-là, il lui a dit :

— Giselle, voulez-vous être ma femme ?

Il recommence aujourd'hui. Les années écoulées ont disparu, lui semble-t-il, sans laisser de traces. Son cœur est le même. Comme alors, il appartient tout entier à la jeune Française orpheline.

— Giselle, répète-t-il dans les mêmes termes qu'auparavant, voulez-vous être ma femme ?

Y avait-elle pensé ? Non, pareil rêve lui semblait interdit ; elle se contentait de la liberté que lui apportait cet ami fidèle. Elle tressaille, rougit et pâlit tour à tour. Elle va répondre.

Tout à coup éclate dans la rue une marche guerrière. C'est un régiment qui passe, musique en tête.

La marche, Giselle la connaît bien, c'est celle du couronnement de l'empereur, pleine de triomphe et de farouche orgueil. C'est le chant du vainqueur, jeté comme un défi à la face du vaincu. Il est accompagné du pas lourd et cadencé de ces envahisseurs de la France.

Le présent disparaît, Giselle a revu comme dans un songe les villes incendiées, les champs ravagés, les maisons détruites, les sanglantes défaites après lesquelles un peuple de soldats sans armes était jeté prisonnier au fond de l'Allemagne.

Le Dieu des batailles a détourné les yeux de son peuple, la France est appauvrie, mutilée, épuisée d'hommes et d'argent...

Des larmes jaillissent de ses yeux.

— Monsieur le comte, avait-elle dit, il y a quatre ans, si ma patrie redevenait grande et glorieuse, si nos drapeaux captifs aujourd'hui rentraient vainqueurs... peut-être... mais c'est un rêve, n'y songez pas.

Elle avait fait le rêve, elle se réveillait de nouveau.

Hélas ! les drapeaux restaient captifs dans la chapelle de Postdam ; le bronze des canons français avait coulé dans la fournaise pour l'érection de l'ange de la Victoire.

Quoi ! parler de fiançailles, ici même, dans ce Strasbourg étroit par les serres de l'ennemi !

La France se relevait lentement de sa longue agonie, et l'Alsace, la Lorraine, arrachées violemment au sein de leur mère, souffraient comme au premier jour de leur séparation.

Pour Giselle, chaque pouce de terrain enlevé était devenu plus cher et plus sacré que la patrie elle-même. Elle se sentait Alsacienne et Lorraine, autant que Française, et s'était promis d'avoir l'âme en deuil, jusqu'au jour où ses pauvres compatriotes conquis, mais non pas cédés, se verraient délivrés par la France.

Le comte de Kastow contemplant Giselle avec un étonnement douloureux, il semblait lire dans son âme, et craignait maintenant la réponse si anxieusement attendue.

— Ne pleurez pas, ma cœur, murmura Raoul à l'oreille de Giselle. Ils reviendront nos petits troupiers avec leurs clairons que tu aimes tant. Je serai colonel alors, et je te promets que notre bonne ville de Strasbourg sera délivrée à jamais de cette odieuse musique allemande.

Le *Matin* raconte ainsi une manifestation qui a eu lieu à l'entrée :

« Au moment de l'arrivée du Président de la République, alors que la foule se massait dans les rues, on a distribué à profusion un placard invitant la population à profiter de la présence de M. Carnot pour protester contre la « Constitution néfaste de 1875 » et « le parlementarisme qui discrédite la République et ruine la France » aux cris de : « Dissolution et révision » et de « Vive Boulanger ! »

« Une autre manifestation très vive s'est aussi produite, vers dix heures et demie, devant le cercle du syndicat de la presse bordelaise. Les cris de : « Vive Boulanger ! » alternaient avec ceux de : « Vive Carnot ! Vive la République ! »

« Des coups ont été échangés entre manifestants, mais aucun incident grave n'est à signaler. Une foule bruyante a toutefois envahi l'escalier du cercle, réclamant un drapeau. Après trois quarts d'heure, les manifestants se retirèrent au milieu des sifflets et des cris de : « Vive Carnot ! » La police les expulsa sur le cours de l'Intendance et le calme fut rétabli. »

Bordeaux, 28 avril.

M. Carnot, accompagné de l'amiral Krantz et de MM. Lockroy, Deluns-Montand, s'est rendu ce matin à l'hôpital Saint-André, à l'hospice des enfants et aux hospices généraux de Pellegrin.

A onze heures, il a visité les docks et a posé la première pierre des nouveaux quais verticaux projetés.

La visite du Président de la République aux hôpitaux, l'inauguration de la statue de la Liberté et la pose de la première pierre des nouveaux quais ont été pour M. Carnot une véritable ovation.

Dans toutes les rues qu'il parcourt, il est salué par des vivats enthousiastes. Tous crient : « Vive Carnot ! Vive la République ! Vive la France ! »

Dans les hôpitaux, le Président a laissé plusieurs milliers de francs pour les malades.

La revue des troupes a eu lieu à 2 heures, sur les boulevards extérieurs. L'inauguration de la Faculté de médecine à 4 heures.

Le soir, un banquet a été offert au Président par la municipalité au Grand-Théâtre. M. Carnot a prononcé un discours. Il a dit qu'il était très content de son voyage.

Une violente manifestation boulangiste s'est produite.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 29 avril 1888.

Nous sommes dans la période des assemblées générales et c'est de ce côté que se porte presque exclusivement l'attention du marché. Un intérêt très vif s'attache donc à la 25^e assemblée générale de la Société de Dépôts et Comptes courants qui a eu lieu le 11 avril sous la présidence de M. Arm. Donon. Les titulaires de 40 actions et au-dessus qui la composaient représentaient plus de 80.000 actions.

Le rapport du conseil d'administration expose le mouvement progressif des opérations de la Société depuis la date du décret de sa fondation, juillet 1863, jusqu'à fin 1887, et fait ressortir les

résultats successifs de cette période.]

Le dividende des 16 derniers exercices s'est toujours maintenu entre 16 et 15 fr. La réserve constituée est de 10 millions. Les locations de l'immeuble social de la place de l'Opéra s'élevaient à 377.250 fr. Les services de caisse ont passé de 387 millions, chiffre de la première année, à 2 milliards 288 millions. Le mouvement des comptes de chèques à vue est, pour l'année 1887, de 1 milliard 116 millions. Celui des comptes des banquiers de la France et de l'étranger atteint 2 milliards 240 millions. Le portefeuille a reçu, en 1887, 811 millions. Les dépôts de titres ont un développement considérable, 316.000 titres en 1887. L'exécution des ordres de bourse représente 54 millions. La caisse de retraite, fondée en faveur des employés de la Société, possède un capital de 552.848 fr. 95.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1887, et fixé le dividende à 15 fr. par action libérée de 125 francs, un acompte de 7.50 a été distribué le 1^{er} novembre dernier, le complément de 7.50 sera payé, sous déduction de l'impôt, à partir du 1^{er} mai prochain.

L'assemblée a réélu les administrateurs sortants, MM. Edouard Gautier, Edouard Gros, Hartmann, Edmond de Gierle et le censeur sortant M. Pierre Aubry.

Toutes ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Le Crédit Foncier est en forte reprise à 1.380. Les transactions sont très actives sur les obligations des diverses séries. Les Foncières 1879 cotent 486 et les Communales 1879, 476. L'emprunt 1888 est aux environs de 385.

La Société Générale est recherchée à 450.

La Banque d'Escompte est demandée à 462.50. Pour peu que le marché reprenne un peu d'animation, ce cours sera rapidement dépassé. Les retards dans le relèvement des actions ne sont dus qu'aux circonstances générales.

Les cours sont très fermes sur les actions de la C^{ie} Transatlantique à 526.25. L'assemblée générale des actionnaires reste fixée au 31 mai.

La hausse continue à se faire sentir sur le Panama qui termine à 345. La certitude de l'autorisation qui est maintenant acquise a déterminé de la part des vendeurs à découvert des rachats précipités qui ont relevé les cours déjà très soutenus par les capitalistes engagés à une hausse prévue.

NOUVELLES MILITAIRES

TRAVAUX TACTIQUES

La 2^e direction vient d'achever l'examen des travaux d'études tactiques exécutés, en 1887, par les régiments de cavalerie, conformément aux prescriptions de la note ministérielle de décembre 1886. Parmi ceux d'entre eux qui ont semblé particulièrement remarquables, on cite les travaux réunis par les 5^e et 11^e cuirassiers, 4^e et 8^e dragons et 19 chasseurs.

LES VELOCIPÉDISTES

L'état-major du 3^e corps d'armée adresse aux journaux la communication suivante :

« Les velocipédistes non militaires auront droit, pendant les manœuvres, à une indemnité journalière de 2 fr. 50 à titre d'indemnité de nourriture, à l'exclusion de toute autre prestation en deniers ou en nature. Ils ne recevront pas d'effets militaires et seront seulement pourvus d'un brassard portant un signe distinctif. »

On annonce le mariage de M. Francis Dezaunay, capitaine au 4^e cuirassiers, avec M^{lle} Marie de Negroni, fille du général de

Negroni, commandant la 2^e brigade de cuirassiers.

Les témoins sont : pour le fiancé, le colonel Dulac et Emile Dezaunay, le peintre bien connu ; pour la fiancée, le général Lardeur, commandant la division de cavalerie de Lunéville, et M. Roch, oncle de la future.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

PASSAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Arrivé à Rochefort aujourd'hui lundi, à une heure, M. Carnot quittera cette ville demain matin.

Le Président de la République passera à Thouars à midi 32, s'arrêtera 6 minutes en gare de cette localité, et se dirigera ensuite sur Saumur, où, comme nous l'avons dit, il doit stationner, d'abord, sur le pont métallique, qui est pavoisé, de même que l'entrée et la sortie du tunnel.

A 1 heure 1/2, le train présidentiel arrivera à Saumur, gare d'Orléans, où il s'arrêtera 5 minutes.

Une compagnie du 77^e de ligne doit arriver de Fontevault demain matin, vers onze heures et demie.

Elle rendra les honneurs au passage du train présidentiel.

La musique du 435^e de ligne viendra d'Angers à cette occasion à Saumur.

Le 77^e de ligne devra être rentré à Fontevault pour la soupe du soir.

Un journal de Château-du-Loir publie la note suivante :

« Le maire de Château-du-Loir a l'honneur d'informer ses concitoyens que M. CARNOT, président de la République, passera le mardi 4^{er} mai, à 2 heures 47 du soir, à la gare de notre ville, et que le train présidentiel ayant un arrêt de cinq minutes, de nombreuses délégations de notre département et des départements voisins viendront saluer au passage le chef de l'Etat. »

« Il invite donc les habitants à pavoiser la façade de leurs maisons, afin d'honorer nos hôtes de passage. »

« Des mesures d'ordre seront prises au moment de l'arrivée du train et nous prions nos concitoyens de s'y conformer. »

CRUE DE LA LOIRE

Depuis samedi, la Loire a subi une recrudescence assez sensible. Aujourd'hui elle cote 3^m 30 à l'étiage du pont Cessart.

Hier, à 4 heures du soir, ont eu lieu, à l'église Saint-Nicolas, les obsèques de M. Vasseur, vice-président de la société de secours mutuels *La Saumuroise*. Plus de mille personnes se sont fait un devoir d'accompagner à sa dernière demeure M. Vasseur qui fut toujours un homme de bien, et s'est occupé avec un zèle digne du plus

grand éloge de la société de secours mutuels qui l'avait nommé vice-président en témoignage de reconnaissance.

M. Vasseur était souffrant depuis longtemps déjà ; il n'y a qu'un mois que la maladie a pris subitement un caractère de gravité sur lequel il ne se méprenait pas lui-même. Sans hésiter, il s'est préparé à la mort en chrétien et a reçu les consolations de la religion.

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Le Conseil municipal de Saumur se réunira mercredi prochain 2 mai, à 7 heures 1/2 du soir.

L'ordre du jour comprend :

- 1^o Rue du Petit-Pré ; avis à donner sur l'enquête ;
- 2^o Avenue des Récollets ; avis à donner sur l'enquête ;
- 3^o Rue de Nantilly ; acquisition de la maison Drouault ;
- 4^o Affaires diverses.

L'UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Concours spécial de tir à la carabine de précision à 12 mètres. Tir à volonté. Meilleur résultat de deux séries consécutives de 5 balles chacune. Clôture à la 100^e double série.

- 1^{er} prix, une longue-vue : M. Doussain, 10 balles 49 points.
- 2^o prix, un baromètre : M. Bonneau, 10 balles 48 points.
- 3^o prix, un thermomètre : M. Milon, 10 balles 46 points.
- 4^o prix, un presse-papier : M. L. Manier, 10 balles 46 points.
- 5^o prix, un presse papier : M. Boisnier, 10 balles 46 points.
- 6^o prix, une médaille dorée 42 m/m : M. Parreau, 10 balles 45 points.
- 7^o prix, une médaille argentée 42 m/m : M. Bouchereau, 10 balles 45 points.
- 8^o prix, une médaille dorée 36 m/m : M. Poichaud, 10 balles 44 points.
- 9^o prix, une médaille argentée 36 m/m : M. Murette, 10 balles 43 points.
- 10^o prix, une médaille dorée 32 m/m : M. Gourret, 10 balles 42 points.
- 11^o prix, une médaille argentée 32 m/m : M. G. Trrien, 10 balles 37 points.
- 12^o prix, une médaille bronze 32 m/m : M. Guesnon, 10 balles 36 points.
- 13^o prix, une mention honorable : M. Ed. Grellet, 10 balles 36 points.

La distribution aura lieu le dimanche 13 mai 1888, à l'issue du concours de gymnastique, à 2 heures du soir.

L'entrée de la Société sera publique.

Le Président, G. DOUSSAIN.

INSPECTION DE LA GENDARMERIE

La revue annuelle des brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Saumur aura lieu en cette ville après-demain mercredi 2 mai, place du Champ-de-Foire, à 9 heures 1/2 du matin.

Les brigades, au nombre de dix, quatre à cheval et six à pied, seront sous le commandement du capitaine Dutertre-Dupont, commandant l'arrondissement.

La revue sera passée par M. le lieutenant

Giselle avait serré la main de son frère pour l'empêcher d'aller aussi loin, mais il n'était plus temps.

Raoul avait parlé avec son entrain et sa franchise accoutumés.

— Oh ! je vous pardonne bien, dit le comte de Kastow avec un sourire douloureux, en lisant dans l'attitude du jeune homme le regret que ce dernier éprouvait.

« Je suis soldat, mais non diplomate ; peut-être ai-je voulu comme un autre conquérir l'Alsace et la Lorraine, mais je ne les aurais certes pas gardées. »

— Merci, murmura Giselle, mais si bas que lui seul l'entendit.

L'abbé Grafft s'approcha alors du groupe que formaient les trois jeunes gens :

— Mon enfant, dit-il avec solennité, je viens vous parler au nom de Dieu, et vous dire en son nom que l'épreuve a été assez longue. Vous avez fait votre devoir de bonne Française. Arrière maintenant les scrupules et les craintes !

« Devant Dieu et devant moi, son ministre, devant Raoul qui ne demande qu'à donner le nom de frère à son sauveur, acceptez le bonheur qui vous est offert. »

— Le puis-je ? le dois-je ? murmura la jeune fille avec un sourire si doux que le comte de Kastow se sentit rassuré.

— Oui, mon enfant, s'écria Greppo. Oh ! je l'ai

bien reconnu tout de suite, c'est le noble étranger dont je vous parlais dans mes lettres.

« Mon Dieu ! en ai-je fait de ces tapisseries ! en ai-je brodé de ces G., sans me douter que c'était pour vous que je travaillais ! »

— Il est donc vrai, soupira Giselle. Tant de bontés !

Cette fois, elle tendit la main au comte et leva vers lui un beau regard qui disait oui.

— Monsieur le comte, dit gaiement le curé, comment ne vous êtes-vous pas muni de l'anneau des fiançailles ? Je croyais qu'on n'oubliait jamais cela en Allemagne.

M^{lle} Hamon et Greppo jugèrent alors discret de se retirer, mais, avant de partir, la digne marchande de modes exprima l'espoir peu chrétien que la baronne d'Osterwald serait punie en ce monde et en l'autre de ses innombrables iniquités.

— Laissons Dieu faire justice comme il l'entend, dit le bon curé, ou plutôt demandons-lui grâce pour les coupables. Je crois d'ailleurs que la certitude de l'heureux sort réservé à notre enfant sera une punition suffisante pour son ennemie ; il y a des êtres que le bonheur des autres suffit à empoisonner.

— Je demande grâce pour Frida, dit gaiement Raoul ; il me semble qu'on l'oublie un peu ici, cette pauvre petite qui nous a fait tant de bien à tous.

— Oh ! que non, répondit avec empressement le comte Heinrich, Frida est ma favorite comme celle de Giselle, et je vous étonnerais, mon cher Raoul, si je vous faisais part de mes projets sur elle, projets dans lesquels vous tenez la première place.

— Quoi donc ? dit le jeune homme non sans un certain embarras.

— Allons, ne rougissez pas de votre sympathie pour votre petite compagne de jeu de Mérao. Dans quelques années d'ici, je l'espère, l'élève de Giselle sera devenue sa sœur, vous devinez bien comment.

— On ne voudra pas de moi, mon cher comte.

— Oh ! que si ! La baronne d'Osterwald sait d'autant mieux compter qu'il lui est survenu un héritier de plus. Quatre parts au lieu de trois !

« Vous serez le très bien venu en demandant la main de Frida sans autre dot que celle qui lui sera offerte par la comtesse de Kastow. »

Pendant que se fixait ainsi le sort des principaux héros de notre récit, Greppo, enfermée avec M^{lle} Hamon dans le sanctuaire de la modiste, essayait avec une complaisance infatigable tous les chapeaux que M^{lle} Hamon jugeait pouvoir lui convenir.

Rien n'allait à ce vieux visage des chefs-d'œuvre de sa nouvelle amie.

— Il vous faudrait une nuance à part, dit M^{lle} Hamon avec un soupir, et puis une forme toute particulière. Accordez-moi seulement deux heures, madame Greppo, et vous aurez votre affaire.

Quant à la jeune comtesse de Kastow, M^{lle} Hamon prononça ces mots avec une joyeuse emphase :

— Je veux qu'on parle en France et en Allemagne des chapeaux que je vais lui faire, et que la baronne et ses filles en crévent de dépit.

HEINRICH A ARNOLD.

« Mon vieil ami, je t'attends. Au reçu de cette lettre, accours avec ta grande tenue militaire au fond de ta malle ; tu as été assez longtemps à la peine pour que tu sois à l'honneur. Dans huit jours, ainsi que me l'avait prédit ton amitié, il y aura une comtesse de Kastow. »

FIN.

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 88, PARIS
A. LE VASSEUR & C^{ie}, Éditeurs
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;
de toutes les Partitions et Publications musicales ;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Sans-Serif, Gravures et Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
PAYABLE CINQ FRANCS PAR MOIS PAR CHÈQUE
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO DU CATALOGUE

colonel Moriot, chef de la 9^e légion, dont la résidence est à Tours.

Dimanche et lundi 7 mai, M. le colonel de gendarmerie de la 9^e légion passera l'inspection des dix-neuf brigades de gendarmerie de l'arrondissement d'Angers.

LE POIDS DU PAIN

La Chambre criminelle de la cour de cassation, présidée par M. Lœv, vient de rendre un intéressant arrêt en matière de boulangerie.

Aux termes de cette décision, lorsqu'il est d'usage constant, chez les boulangers d'une ville, de ne pas peser le pain en le livrant, la forme du pain étant indicative de son poids, la mise en vente de pains qui n'ont pas le poids indiqué par leur forme constitue le délit de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue.

C'est en vain que le boulanger allègue la force majeure résultant de l'impossibilité de donner au pain un poids constant à cause des variations que la cuisson peut produire dans une même tournée; le juge du fait a bien décidé en déclarant que le déficit constaté ne pouvait s'expliquer que par l'intention de tromper les acheteurs.

Conseil général de Maine-et-Loire

Avant de se séparer à la fin de la session d'avril, le Conseil général de Maine-et-Loire s'est occupé de deux questions qui intéressent vivement notre ville : la ligne de Saumur à Cholet et les tramways saumurois.

Voici le compte rendu de la séance du 12 avril où ont été agitées ces deux questions :

CHEMIN DE FER DE SAUMUR A CHOLET

M. Grignon fait connaître que, d'après les nouvelles études faites, suivant les indications du Conseil général, pour l'établissement d'un chemin de fer à voie étroite entre Saumur et Cholet, le point de départ de cette voie reste fixé à Saumur, près de la gare de l'État, avec la même voix d'accès, mais, au lieu de se diriger vers l'Ouest et de franchir le Thouet au Pont-Fouchard, le tracé s'infléchit vers l'Est en suivant la voie de l'État jusqu'à la gare de Nantilly et traverse cette voie avant qu'elle soit reliée à la grande ligne de Paris à Bordeaux. Au-delà, la ligne d'intérêt local se dirige vers le Thouet en traversant la vallée par une levée; un pont métallique et deux ponts de décharge doivent servir au passage des crues du Thouet. Le tracé rejoint à Distré les études antérieures; la ligne s'infléchit ensuite vers le Coudray-Macouard, Courchamps et Cizay, franchit le Layon à 4,500 mètres en aval de la route nationale n° 160, dessert Concousson, puis, depuis Trémont, emprunte la plate-forme abandonnée de l'ancienne route. Sur le reste du parcours, le nouveau tracé s'écarte pas sensiblement du projet primitif et n'emprunte plus sur aucun point la route nationale n° 160.

La longueur de ce tracé est de 75 kil. 630 mètres; le premier projet comportait une longueur de 74 kil. 805 mètres; l'allongement de parcours est donc peu sensible; il offre d'ailleurs l'avantage de donner satisfaction aux demandes des conseils municipaux de plusieurs communes entre Distré et Doué.

La dépense totale est prévue pour 3,339,600 fr.; celle du projet primitif était évaluée à 3,225,275 fr. L'augmentation n'est donc pas très considérable, surtout si l'on considère que la ligne est établie presque entièrement sur une plate-forme indépendante. La dépense kilométrique ressort à 44 mille 458 fr.

Plusieurs variantes ont en outre été étudiées dans le but de satisfaire le bourg de Nueil, mais celles comprises dans la section de Doué aux Verchers sous les n° 2 et 4 ne présentent aucun intérêt sérieux, alors qu'elles allongent sensiblement le parcours entre ces deux localités. La variante n° 3, qui va plus directement vers les Verchers, comprend dans son tracé cette localité et dessert les communes de Nueil et des Cerqueux. L'allongement de parcours n'est que de 2,600 mètres, et l'augmentation de dépense de 84,000 fr.

La 1^{re} commission propose donc de décider que l'avant-projet dressé par le service des Ponts-et-Chaussées pour la ligne d'intérêt local de Saumur à Cholet sera mis à l'enquête, avec cette restriction qu'entre

Doué et Vihiers, le tracé principal et la variante n° 3 figureront seuls au dossier.

Ces conclusions sont adoptées.

Tramways saumurois

M. Grignon rappelle que, par décret en date du 9 janvier 1883, l'État a concédé à M. Monprofit l'établissement d'un réseau de tramways dans la ville de Saumur et sa banlieue. Depuis cette époque, l'entreprise s'est poursuivie dans des conditions déplorablement souffert des lenteurs de l'exécution. Les travaux ont obstrué la route sur certaines parties et de fréquents accidents y ont eu lieu, ainsi que dans la ville de Saumur même, autour du pont et près du théâtre.

L'année dernière, M. le Préfet avait été invité à inaugurer cette ligne de tramways et sa visite avait fait espérer qu'elle allait être enfin livrée à la circulation. La situation ne s'étant pas modifiée depuis, on a supposé que M. le Préfet avait alors constaté que les conditions d'exploitation étaient défectueuses. Une mise en demeure a dû sans doute être adressée à l'entrepreneur qui cependant n'a guère employé journellement plus de 5 ou 6 ouvriers, ce qui est absolument insuffisant pour mettre les choses en état.

M. Grignon demande à M. le Préfet de dire où en est cette affaire.

M. le Préfet dit qu'il voudrait pouvoir répondre d'une manière complète, mais il est assez difficile, par une parole donnée en public et pouvant être interprétée avantageusement ou désavantageusement pour les concessionnaires, de dire dans quel état se trouve l'affaire. L'administration a déjà pris toutes les mesures possibles pour arriver à une prompt solution; certaines circonstances, comme le mauvais temps, l'ont empêchée d'user de toute la rigueur de la loi, ce qui eût été mal interprété, mais cette question est à la veille de recevoir une solution. Sans vouloir compromettre l'état de négociations, M. le Préfet peut dire que les pouvoirs publics se sont préoccupés de la question, que le Gouvernement a appelé l'attention du directeur des tramways, qu'il a fait tout son possible pour arriver à un résultat satisfaisant et qu'il espère pouvoir obtenir une solution prochaine, mais qu'il ne peut dire quelle est cette solution, tant qu'il n'aura pas la réponse définitive des concessionnaires.

M. Grignon pense qu'il faut une prompt solution, car les accidents sont presque journaliers, l'état des routes est déplorable et la situation ne peut pas se prolonger.

M. le Préfet répond que c'est pour cela que le directeur des travaux a été mis en demeure dans un délai assez court d'exécuter les travaux indispensables. Malgré toutes les sollicitations dont elle a été l'objet, l'administration a refusé de laisser circuler les voitures; elle a cru que c'était une question d'intérêt public et que l'État était responsable puisqu'il avait approuvé les tramways. Le rôle de l'État est d'être patient, sans cependant que sa patience aille jusqu'à l'abandon de son contrôle, et M. Grignon peut être sûr que les intérêts de la population saumuroise seront sauvegardés.

M. Grignon réplique qu'il ne faut pas non plus laisser la patience de la population.

M. le Préfet réplique que l'administration a refusé de laisser circuler les tramways dans l'intérêt public et afin de prendre des précautions contre les accidents; mais il s'en produit tous les jours par suite de la juxtaposition des deux rails; au mépris du cahier des charges qui prescrivait l'emploi des rails à gorge, le concessionnaire a juxtaposé 2 rails en laissant entre les deux un vide dans lequel tombent parfois des roues, ce qui amène des ruptures d'essieu.

M. Grignon ajoute qu'il ne peut que prendre acte de la réponse de M. le Préfet.

L'entrepreneur de nos tramways semble se soucier des observations de l'administration comme d'une guigne. Dans la traverse de Saumur, il a bien fait quelques réparations de pavage, glissé ici du sable sous un grès trop enfoncé, abaissé cet autre trop élevé; mais il n'a pas facilité l'écoulement des eaux pluviales sur le quai, et à la moindre averse, sa voie ferrée semble une digue à travers un étang. Cette reprise atténuée le moins possible la dégradation causée à la chaussée dans toute la traversée de Saumur; en tous cas, elle dénote de la façon la plus formelle l'intention de l'entrepreneur de

ne pas se conformer à son cahier des charges et de ne pas remplacer par des rails à gorge les deux rails juxtaposés qui ont occasionnés de si nombreux accidents. Dam! M. l'ingénieur du département a fait preuve de tant de faiblesse ou d'insouciance pour cette entreprise que les constructeurs sont posés pour croire à l'impunité en tout et pour tout, et ils en ont fait à leur aise.

Heureusement que M. le préfet de Maine-et-Loire a pris des engagements devant le Conseil général, et que par cela même nos députés sont saisis de la question. Aussi les populations sont assurées que ceux-ci sauront soutenir en haut lieu l'intérêt des contribuables et veiller à la sécurité des habitants, si les Ponts et Chaussées se laissent aller, et cherchent à complaire par nous en savons quels motifs à des constructeurs, entrepreneurs, promoteurs, qui s'éloigneront de la ville dès que leur ligne sera approuvée.

Les procureurs généraux viennent d'être invités par circulaire à infliger des peines disciplinaires aux notaires qui ne se conforment pas aux prescriptions de l'ordonnance du 14 janvier 1831, aux termes de laquelle ils doivent exiger des établissements religieux l'autorisation du gouvernement avant de passer acte de vente, d'acquisition, de transport, de transactions et la constitution de rentes.

LES POMPIERS D'ANGERS AU CONCOURS DE NANTES

La compagnie de pompiers d'Angers s'est rendue hier à Nantes pour prendre part au concours de manœuvres de pompes à incendie qui a été des plus brillants.

Après la revue du personnel et du matériel, les vingt compagnies qui étaient venues au rendez-vous ont traversé la ville pour se rendre aux manœuvres qui ont commencé à 4 heures.

La compagnie d'Angers, en raison de sa supériorité, n'avait pu être classée dans les trois divisions et formait à elle seule une division supérieure.

Elle a clos dignement le concours par des exercices de sauvetage et de manœuvres de pompe qui ont excité à plusieurs reprises des applaudissements unanimes.

Les pompiers d'Angers ont remporté au concours de Nantes les prix suivants :

- 1^{er} prix de manœuvre;
- 4^{or} prix de stratégie officier et sous officiers.

« ANGERS-THÉÂTRE »

On annonce qu'une nouvelle publication, *Angers-Théâtre*, journal-programme des théâtres et concerts d'Angers, fera son apparition au début de la prochaine saison théâtrale (fin septembre prochain).

Le prix du numéro est de 40 centimes, celui de l'abonnement de 3 fr. par an.

Les bureaux du journal sont 17, rue d'Alsace, à la Librairie générale, qui, dès à présent, reçoit les annonces et abonnements.

CONCOURS MUSICAL DE NIORT

La commission a institué pour les 20 et 21 mai un concours de *Trompes de chasse*.

La célèbre société de trompes, la *Saint-Hubert Vichyssoise* (35 exécutants), donnera le samedi 19, à 8 heures du soir, avant la retraite aux flambeaux, place de la Brèche, un concert dont voici le programme :

Les Honneurs; Le Louart; Le Sanglier; Vichy, polka; Les Dix-Cors; Le Souvenir; Le Point du jour, fantaisie; Hop, hop, polka; Les Cloches; Marche des trompettes de Michel Strogoff. Retraite.

AVIS

Nous commencerons, demain, un nouveau feuilleton intitulé :

LA PETITE-NIÈCE D'CONNELL

par M^{me} GERMAINE D'ANJOU

Ensuite, nous donnerons un œuvre toute locale due à la plume d'un écrivain très aimé de nos lecteurs, M. Ch. SAINT-MARTIN :

LA BARQUE ROUGE

Dans ce roman sont retracés tous les épisodes de l'inondation de la vallée de la Loire, au commencement du mois de juin 1856.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 29 avril 1888.

Versements de 89 déposants (9 nouveaux), 30,965 fr. 67.

Remboursements, 17,402 fr. 51.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 30 avril, 10 h. 35, matin.

ELECTIONS LÉGISLATIVES DU 29 AVRIL

Voici le résultat des élections législatives qui ont eu lieu hier :

Haute-Savoie. — Inscrits, 79,527; votants, 40,130. — MM. Brunier, 22,692 voix, élu; Machard, 13,887; Boulanger, 833; blancs et nuls, 2,290.

Isère. — Inscrits, 164,627; votants, 77,616. — MM. Girard, 38,440; Gaillard, 31,762; Boulanger, 4,708. — Manquent trois communes. — Ballottage.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

MAISON, COUR, CHANTIER ET HANGARS.

Situés à Saumur, quai de Limoges, n° 12, Actuellement occupés par M. IMBERT, charpentier.

S'adresser à M^{me} DUBILLOT, quai de Limoges, 13, ou à M^e AUBOYER, notaire.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'inviter le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Métreur-Vérificateur.**

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de *Petits Pois* et *Haricots verts* de la maison Bonvais-Flon, de Nantes, vendus à l'ÉPICERIE CENTRALE : 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 4 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez :

Des **Complets** Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.



HERNIES

Contention élastique

SANS RESSORT

SANS GÈNE

JOUR ET NUIT

Pression à volonté

BARRÈRE, Médecin-lin. PARIS, 3, boulevard Palais

de 2 à 4 h. - Matin à dom. - Par Corresp. - Brochure 1 fr.

Tours, Hôtel du Faisan, le samedi 3 mai.

Saumur, Hôtel de Londres, le dimanche 6 mai.

Angers, Grand-Hôtel, le lundi 7 mai.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. - Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARCHÉ de Saumur du 28 Avril 1888

Froment-commerce, l'hectolitre	19 75	Boeuf ou vache, le kil.	1 40
Id. halle (moyenne)	19 45	Veau	1 40
Méteil	16 62	Mouton	1 80
Seigle	13 50	Porc	1 30
Orge	13	Poulets la couple	7
Avoine	8 50	Canards	6
Sarrasin	10	Oies	10
Haricots blancs	22	Beurre le kilog.	2
Haricots rouges	18	Oufs la douzaine	65
Fèves	11	Foin, la charretée de	75
Noix	10	780 kilog.	75
Châtaignes	10	—	—
Sel les 100 kil.	15	—	—
Son	13	—	—
Pommes de terre, la barrique	9	—	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	—	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	—	—
Id. 2 ^e id.	32 c. 68	—	—
Id. 3 ^e id.	31 23	—	—

Cours des Vins.

Rouges.		
Souzy et environs	la barrique	160 fr.
Champigny	—	180
Varrains	—	150
Bourguell	—	200
Restigné	—	170
Chinon	—	150
Blancs.		
Coteaux de Saumur	la barrique	300 fr.
Ordinaires, environs de Saumur	—	115
Saint-Léger et environs	—	100
Varrains et environs	—	105
Le Puy-N.-Dame et environs	—	90
La Vienne	—	80

Cidre de Bretagne	la barrique	50 fr.
Cidre de Normandie	—	45
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre	55 fr.
Vinaigre de vin	—	25

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.
Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 avril :

TEXTE. — Un portrait, par Liotard. — Vie sans accidents de Piet Bevrediger, par M. J. Girardin. — Deux poignards du musée de Saint-Germain-en-Laye, par M. A. Bertrand. — Aventures sinistres; témoignage d'un batelier du Tibre. — Bous-singault, par M. Ed. Charton. — La victoire de Samothrace. — Le roi de l'île Foile, extrait de M^{me} Sarah J. Jewell. — La Glyptique, par M. Salmon. — Vente d'une maison au XII^e siècle, par M. René Merlet.

GRAVURES. — Un portrait, par Liotard. — Deux poignards. — La tour de Liebfrauenberg. — Joseph Bous-singault. — Os gravé découvert en 1832. — La victoire de Samothrace, état actuel. — Médaille de Démétrius Poliorète. — Un mauvais rêve.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre: Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition, 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA JEUNE MÈRE

Fondé en 1874 par le Dr Brochard
6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux qui reçoivent les jeunes femmes.

On s'abonne sans frais, à Saumur, aux bureaux de l'Echo Saumurois, 4, place du Marché-Noir.

LES FRÈRES MAHON

médecins spciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE

Le Mercredi 30 Mai 1888, à une heure,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément

Située à Panvigne,

Commune de Villebriant.

Comprenant: Une GRANDE MAISON D'HABITATION, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une FERME, le tout contenant sept hectares cinquante ares.

On pourra traiter avant l'adjudication.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888,

UNE PETITE MAISON

Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.

S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M^e AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA

MÉTAIRIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagnaux.

A VENDRE

BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces

S'adresser à M. DROUVAULT, place du Mouton, Saumur.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS
BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc.
Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre: Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement
Écrire: Administration de la C^{ie} concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

AVIS

Madame CHAGNEAUD, gérante du Mes des Elèves-Officiers de Saumur, prévient le public qu'elle ne reconnaîtra aucun engagement qui ne porterait pas sa propre signature.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

ON DEMANDE une bonne domestique, bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALLET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

PRÉPARE AUX

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS

ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4^{er} Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraisier.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANÈTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	
Saumur (orl.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	»	4 16	8 34	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur (état)	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 20	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a.)	9 19	4 55	9 08	9 08	Vernanètes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 15	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 11	9 20	9 20	Noyant-Méon.	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47	
Montreuil (a.)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42								
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51								
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52													
Poitiers	»	16 33	»	»	5	»	12 12													
SAUMUR — BOURGUELL								SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON												
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Mixte soir						
Saumur	7 46	12 48	4 31	»	8 20	12 18	4 55	Saumur	7 46	9 26	4 31	»	7 43	4 33						
Port-Boulet	8 58	3 10	6 48	»	8 30	12 30	5 05	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	»	8 10	4 54						
Bourguell	9 07	3 23	7	»	9 04	1 08	7 06	Chinon	9 04	12 50	7 14	»	9 04	7 06						

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS												
STATIONS	Direct mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Direct mixte	
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 33	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 13	10 05	St-Clement	»	7 26	»	12 24
St-Martin	»	7 38	»	12 31	4 07	6 36	10 24	Saumur (a.)	3 29	7 46	9 34	12 44
Saumur (a.)	»	7 52	»	12 48	4 20	6 52	10 30	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48
Varennes	»	8 05	»	1 01	4 45	7 06	10 40	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15
Port-Boulet	»	8 26	»	1 15	5 01	7 20	10 46	Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53
Langeais	»	8 42	»	1 26	5 35	7 42	11 16	Tours	5 05	9 42	11 05	2 26
Tours	»	10 00	»	2 26	6 35	8 42	11 45					
TOURS — SAUMUR — ANGERS												
STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Direct mixte	
Tours	1 23	5	7 15	11 35	2 05	5 25	9 45	Langeais	2 13	5 43	8	12 13
Langeais	»	6 20	8 39	12 46	3 08	6 34	10 51	Port-Boulet	2 38	6 32	8 51	12 57
Port-Boulet	»	6 45	9 04	1 08	3 24	7 10	10 40	Varennes	»	6 32	8 51	12 57
Saumur (a.)	2 57	6 45	9 04	1 13	3 29	7 15	10 46	Saumur (a.)	3 03	6 52	9 12	1 13
— (dép.)	»	7 06	9 26	1 25	3 39	7 25	10 56	St-Martin	»	7 13	9 33	1 31
St-Martin	»	7 21	9 41	1 38	3 52	7 39	11 14	St-Clement	»	7 31	9 51	1 48
Les Rosiers	»	7 32	9 52	1 48	4 02	7 49	11 25	Les Rosiers	»	7 41	10 01	2 05
Angers	»	7 47	10 07	2 03	4 17	8 04	11 37	Angers	»	7 57	10 17	2 21
SAUMUR — LA FLÈCHE												
STATIONS	Expr. matin	Omn. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Omn. mixte	Expr. mixte	Direct mixte	
Saumur	7 05	1 18	7 20	La Flèche	7 15	10 20	5 05	Vivry	7 21	1 31	7 33	Clefs
Vivry	7 45	1 45	7 48	Baugé	7 33	10 38	5 17	Longué	8 08	1 57	8 01	Jumelles
Longué	8 08	1 57	8 11	Jumelles	8 24	11 37						